

Actu

Des dinosaures animés « grandeur nature »
Squelettes ou sculptures géantes, Technopolis (Malines) organise jusqu'au 3 janvier une expo en plein air



LIÈGE - JUDICIAIRE

Coup de filet dans la mafia des night-shops

Une enquête des douanes et du SPF Finances a permis d'étêter une véritable organisation criminelle

Les douanes viennent d'effectuer un énorme coup de filet dans la mafia pakistanaise qui règne sur bon nombre de night-shops à Liège, Charleroi, Anvers, etc. Une gigantesque fraude aux accises était mise en place avec des entrepôts clandestins qui abritaient d'inventaires de marchandises issues d'Allemagne, du Luxembourg ou des Pays-Bas.

Le 2 octobre dernier, un Liégeois d'origine pakistanaise d'une quarantaine d'années a été placé sous mandat d'arrêt par le juge d'instruction Philippe Richard, spécialisé dans les matières économiques et financières. Le juge a retenu comme inculpation : dirigeant d'une organisation criminelle, avec une possible peine de prison à la clé, et infractions à la loi sur les douanes et les accises. Précisons-le d'emblée, l'homme nie les faits qui lui sont reprochés. En cinq heures d'interrogatoire, il n'a pas desserré les dents.

Michaël Moustier, conseiller et chef de service de l'équipe Recherches des douanes de Grâce-Hollogne, révèle la genèse d'un dossier initié au début de l'année 2019.

« Chaque jour, les équipes mobiles des douanes sillonnent les réseaux routiers et effectuent des contrôles. Régulièrement, nous étions confrontés à des employés, des gérants ou des chauffeurs de magasins de nuit qui transportaient des boissons alcoolisées, des softs et des mixed drink (NDLR : des cannettes ou des bouteilles de style whisky coca déjà préparées) en grandes quantités. Des boissons achetées au Luxembourg, en Allemagne ou aux Pays-Bas qui

terminaient sur les comptoirs des night-shops aux quatre coins de la Belgique. Et ce, sans s'acquitter des accises, des accises spéciales et autres droit d'emballage sur les produits achetés à l'étranger. De lourdes amendes sont infligées. »

OPÉRATION LAZARUS

Fortes de ces infractions régulières, les douanes ont mis en place l'opération « Lazarus ». Grâce aux infos collectées sur le terrain, les analystes et autres enquêteurs ont pu localiser six dépôts, un à Mortroux (Dal-

hem), un à Ans et quatre à Liège, de boissons. C'est dans ces dépôts que les gérants de night-shops venaient s'approvisionner. « Nous avons mis en place des observations autour des dépôts. En un peu moins de deux mois, 585 véhicules, qui pour la plupart appartiennent à des propriétaires de night-shops, se sont présentés dans les dépôts pour faire le plein de boissons. Certains y passaient 45 fois par

DE L'ARGENT DANS LES COUSSINS

Lors d'une perquisition au domicile liégeois du responsable de l'organisation, près de 100.000€, en cash, ont été saisis. L'argent était dissimulé, notamment, dans des coussins. Au cours de l'enquête, plusieurs véhicules utilisés pour les allers-retours entre la Belgique et les pays limitrophes ont été saisis. On parle d'une camionnette et de plusieurs voitures dont une Mercedes à 50.000€ et une BMW X5 série M de 5 litres, à 150.000 €. Certains des véhicules étaient équipés d'amortisseurs renforcés pour ne pas que les douaniers repèrent les lourdes cargaisons dans les coffres. Des berlines pouvaient embarquer plus de 300 bouteilles d'alcool par trajet. »

« Ce dossier est une parfaite collaboration entre les différents services, les centraux du SPF Finances, la « cyber squad », le service d'analyses opérationnelles des douanes, les services opérationnels et de recherches. », conclut Michaël Moustier.

Bref, un sérieux coup d'arrêt pour l'approvisionnement de nombreux magasins de nuit en Belgique. ●

ARNAUD BISSCHOP



« Il y avait des boissons pour près d'un million d'euros »

Michaël Moustier



Un important dispositif mobilisé, notamment pour intercepter les véhicules de livraison. © D.R.

En pratique

Les quantités autorisées par personne majeure

Les droits de douane et les accises... des notions qui peuvent rester abstraites et qui nécessitent quelques explications.

Les droits d'accise sont des impôts indirects qui frappent la consommation ou l'utilisation de certains produits, qu'ils soient fabriqués à l'intérieur du pays, qu'ils proviennent d'un état membre de l'Union européenne ou qu'ils soient importés d'un pays tiers à l'Union.

« En clair, il est interdit d'acheter certains produits comme les cigarettes, l'alcool, le carburant, les boissons softs, les mixed drink,

le vin, les apéritifs, le café, le tabac et la chicha pour les revendre dans un autre pays », détaille Florence Angelici. « C'est pour cela que ces achats sont frappés d'accises, afin d'uniformiser les prix entre pays. »

L'interdiction vise les activités commerciales et pas les achats privés, raisonnables, destinés à la consommation personnelle. À titre indicatif, voici les quantités que le particulier peut ramener en Belgique par personne âgée d'au moins 17 ans.

> Pour les produits de tabac : 800 cigarettes, 400 cigarillos, 200

cigares et 1kg de tabac à fumer. > Pour les boissons : 110 litres de bière, 10 litres de boissons spiritueuses (rhum, vodka, gin, whisky...), 20 litres de Porto ou de Pineau des Charentes, 90 litres de vin (dont 60 litres au maximum de vin mousseux).

> Pour les softs : il n'existe pas de limite quantitative mais les boissons ramenées ne peuvent pas alimenter un commerce ou être revendues dans votre quartier. Si les douaniers ont un doute, ils enquêteront sur les raisons de votre voyage et ils vérifieront la présence d'un éventuel statut commercial. ●

A.B.

Des dossiers spécifiques

Un trafic de bières pour 7,2 millions d'euros

Les équipes des douanes actuelles sont à mille lieues de l'image des douaniers, Dany Boon et Benoît Poelvoorde, dans le film « Rien à déclarer » du même Dany Boon.

Lorsqu'on questionne Michaël Moustier des douanes pour savoir si le démantèlement d'une organisation criminelle en région liégeoise constitue l'un des plus gros dossiers de tous les temps, il sourit : « Rien que ce mois-ci, nous venons de clôturer un dossier de trafic de bières pour une valeur de 7,2 millions d'euros avec, à la clé pour les

contrevenants, des amendes comprises entre 36 et 72 millions d'euros et de possibles peines de prison. Nous avons aussi une société de transports qui roulait au mazout de chauffage (rouge et moins coûteux). On parle d'un milliard de litres de gazoil pour une fraude estimée à 640.000 € et une amende comprise entre 3,2 et 6,4 millions d'euros. »

BRASSEURS CLANDESTINS

Michaël Moustier poursuit : « Nous travaillons également sur des brasseurs clandestins, notamment dans la région de Ver-



L'alcool, très lucratif. © D.R.

viers et nous avons également démantelé plusieurs laboratoires en Flandre qui décoloraient le mazout de chauffage pour lui donner l'aspect de celui réservé aux véhicules. »

Bref, si les douanes sont parfois perçues comme obsolètes, les opérations décrites ci-dessus montrent toute l'utilité des équipes réparties dans cinq disciplines : les huiles minérales (carburant), les boissons, le tabac, les fraudes à la douane (e-commerce) et le droit commun (stupéfiants). ●

A.B.

TIRAGE DU LOTTO

LOTTO 07-10-2020			EURO MILLIONS 09-10-2020		
2	13	14 23 32 43 24	11	15 35 41 50	5 8
N°	Gagnants	Montants	N°	Gagnants	Montants
6	0	0,00	5★	0	0,00
5+bonus	1	86.057,90	5★	2	347.164,30
5	91	897,60	5	3	54.092,00
4+bonus	207	197,20	4★	44	1.148,70
4	3.444	21,90	4★	677	137,50
3+bonus	4.476	8,90	3★	1.993	49,30
3	49.173	6,25	2★	1.365	50,60
2+bonus	38.796	3,75	2★	31.728	10,80
1+bonus	134.667	1,25	1★	31.487	12,20
			3	62.584	11,40
			1★	180.330	4,80
			2★	477.696	5,70
			2	969.596	4,50
JOKER + 09-10-2020			KENO 09-10-2020		
2	8	4 1 0 5	6	7	8 16 25
N°	Gagnants	Montants	26	28	29 31 34
6	0	0,00	36	38	39 42 47
6-sione astro.	2	20.000,00	50	51	55 64 69
5	4	2.000,00			
4	25	200,00			
3	335	20,00			
2	3.171	5,00			
1	31.949	2,00			
Signe astro.	15.850	1,50			

RECEVEZ LES RÉSULTATS DU LOTTO ET EURO MILLIONS SUR VOTRE GSM EN ENVOYANT TIRAGE AU 9636

ABONNEMENT : 0,80/SMS